



Carghese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2023

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quinze février deux mille vingt-trois, sont réunis, l'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq février, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Alexia ZANETTACCI

N°2023/11

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
CINOTTI Sandrine	ZANETTACCI Alexia
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	PAOLI Jean-Paul
ZANNETTI Pierre	ALESSANDRI Jérôme
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	MIGEVANT Pierre-Jean
NEGRONI-DESINI Vannina	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
POGGI Dominique	ALESSANDRI Stéphanie
SUSINI Ange	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à ZANNETTI Pierre	

OBJET : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023.

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose aux élus présents que, préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire ajoute que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose en revanche que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 conformément à la répartition des crédits qui est exposée ci-après.

Budget M14 Commune

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2022	Quart des crédits ouverts au budget 2022
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	4 012 354, 26€	1 003 088, 6€

Rappel délibération n°2023/09 en date du 1 ^{er} février 2023				
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Libellé de l'opération	Investissements votés (2023)
23 : Immobilisations en cours	2313	Constructions	Construction du stade Antoine ALESSANDRI (avenants au lot 1 : tests gazon synthétique, complément de clôture et enrobé)	16 425,2€
23 : Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage technique	Aménagement d'un théâtre de verdure, avenants aux lots 1 (pompe de relevage pour les WC automatiques + travaux garde- corps) et 2 (travaux sur la scène en bois)	13 728€
23 : Immobilisations en cours	2313	Constructions	Construction du groupe scolaire de Cargèse, avenants aux lots 5 et 6	198 644, 36€

			(augmentation du prix du bois due au contexte économique) et 12 (implantation de réseaux sous dallage)	
TOTAL CHAPITRE 23 : 228 797, 56€				

Présente délibération				
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Libellé de l'opération	Investissements votés (2023)
23 : Immobilisations en cours	2313	Constructions	Construction du stade Antoine ALESSANDRI (avenant au lot 2 : réalisation des murs en agglos et d'escaliers + avenants au lot 3 : inflation économique, modifications techniques + étanchéité liquide)	70 554€
23 : Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage technique	Aménagement d'un théâtre de verdure, avenant au lot 2 (travaux sur la scène en bois)	4 620€
23 : Immobilisations en cours	2313	Constructions	Construction du groupe scolaire de Cargèse, avenant au lot 2 (modification de la solution technique en ce qui concerne la	216 199, 87€

			structure et modification du type d'isolation) et au lot 1 (minage consécutif à la dureté de la roche)	
TOTAL CHAPITRE 23 actualisé : 520 171, 43€				

Budget M49 Eau et assainissement

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2022	Quart des crédits ouverts au budget 2022
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 257 031, 40€	314 257, 85€

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Libellé de l'opération	Investissements votés (2023)
23 : Immobilisations en cours	2315 Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel		Travaux à la station d'épuration (installation d'un volet roulant, d'un capot en alu, déplacement du réseau de boues, rehaussement d'un regard)	17 873, 90€
			Avenant n°1 opération réhabilitation de l'étanchéité de deux réservoirs d'eau (travaux supplémentaires en toiture)	5 744, 20€
TOTAL CHAPITRE 23 : 23 618, 1€				

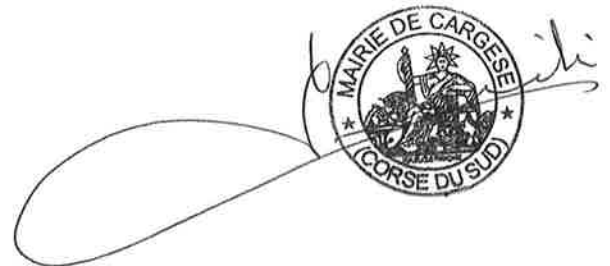
LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement au titre du budget de l'exercice 2023, dans la limite des crédits exposés ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9 dont 1 procuration.

Le Maire,
François GARIDACCI



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.